

**CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES
DE L'EST DE L'ONTARIO**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2021

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé des résultats	5
État consolidé de l'évolution de la dette nette	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8



RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11. Ces états consolidés sont préparés selon les méthodes comptables énumérées à la note complémentaire 1.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil tient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable selon laquelle les actifs sont protégés, les opérations sont autorisées et comptabilisées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et selon laquelle des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers consolidés. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction et les vérificateurs internes du Conseil.

Les membres du comité de vérification se réunissent avec les auditeurs externes afin d'étudier les états financiers consolidés et de discuter les questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Marcil Lavallée, auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers consolidés décrit leur responsabilité, l'étendue de leur audit et leur opinion relativement aux états financiers consolidés du Conseil.



Sylvie C. R. Tremblay
Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière



Danielle Ryan, CPA, CMA
Directrice des finances

Ottawa (Ontario)
Le 23 novembre 2021



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux conseillères et aux conseillers scolaires
du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (le « Conseil »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2021 et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable décrit à la note complémentaire 1.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation – Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note complémentaire 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué en conformité avec les exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable décrit à la note complémentaire 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 23 novembre 2021

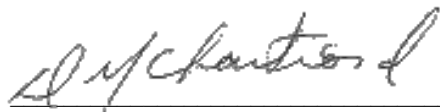
CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

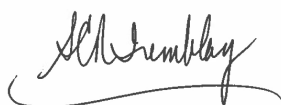
31 AOÛT 2021

	2021	2020
ACTIFS FINANCIERS		
Liquidités	22 434 839 \$	25 039 786 \$
Débiteurs (note 3)	9 392 599	16 316 651
Débiteurs – Gouvernement de l'Ontario – Paiements de subventions différés (note 4)	36 596 733	23 392 116
Débiteurs – Gouvernement de l'Ontario – Immobilisations approuvées (note 5)	85 777 846	88 713 696
Autres	960 664	882 076
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	155 162 681	154 344 325
PASSIF		
Emprunts temporaires (note 7)	16 811 273	10 304 816
Créditeurs et charges à payer	23 504 718	18 982 326
Créditeurs – Gouvernement de l'Ontario (note 8)	14 331 880	21 459 724
Revenus reportés (note 9)	11 237 939	11 944 541
Avantages sociaux futurs (note 10)	4 446 756	4 895 775
Apports en capital reportés (note 11)	234 313 696	212 239 992
Dettes à long terme nette (note 12)	68 860 552	76 356 926
TOTAL DES PASSIFS	373 506 814	356 184 100
DETTE NETTE	(218 344 133)	(201 839 775)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payés d'avance	6 880 644	5 439 745
Immobilisations corporelles (note 13)	340 214 937	302 805 558
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	347 095 581	308 245 303
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 14)	128 751 448 \$	106 405 528 \$

AU NOM DU CONSEIL



, président du Conseil



, directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2021

	2021		2020 Réal
	Budget (note 2)	Réal	
REVENUS			
Subventions provinciales – Subventions pour les besoins des élèves	258 715 742 \$	256 116 088 \$	243 824 888 \$
Subventions provinciales – autres	3 791 705	9 600 544	3 398 095
Subventions fédérales et droits de scolarité	255 852	159 015	527 859
Autres revenus – conseils scolaires	260 333	118 397	148 141
Autres droits de scolarité et revenus	14 740 052	15 617 109	16 188 795
Revenus de placements	470 000	186 760	364 636
Fonds générés par les écoles	4 932 825	1 073 388	2 991 863
Amortissement des apports en capital reportés (note 11)	13 608 787	15 946 057	13 531 077
TOTAL DES REVENUS	296 775 296	298 817 358	280 975 354
CHARGES (note 16)			
Instruction	200 921 915	191 540 928	176 851 199
Administration	9 789 121	9 601 064	8 967 016
Transport	17 038 353	14 151 688	14 315 199
Installations destinées aux élèves	47 621 447	42 517 427	43 592 087
Autres charges	12 180 951	17 456 592	10 196 775
Activités financées par les écoles	4 932 825	1 203 739	3 146 542
TOTAL DES CHARGES	292 484 612	276 471 438	257 068 818
EXCÉDENT ANNUEL	4 290 684	22 345 920	23 906 536
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	87 344 323	106 405 528	82 498 992
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	91 635 007 \$	128 751 448 \$	106 405 528 \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2021

	2021		2020 Réal
	Budget (note 2)	Réal	
EXCÉDENT ANNUEL	4 290 684 \$	22 345 920 \$	23 906 536 \$
ACTIVITÉS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(50 966 812)	(55 045 483)	(31 049 298)
Amortissement des immobilisations corporelles	15 294 733	17 636 104	15 196 890
	(35 672 079)	(37 409 379)	(15 852 408)
ACTIVITÉS LIÉES AUX AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS			
Utilisation de frais payés d'avance	5 439 745	5 439 745	4 428 781
Acquisition des frais payés d'avance	(5 439 745)	(6 880 644)	(5 439 745)
	-	(1 440 899)	(1 010 964)
VARIATION DE LA DETTE NETTE	(31 381 395)	(16 504 358)	7 043 164
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(201 839 775)	(201 839 775)	(208 882 939)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(233 221 170) \$	(218 344 133) \$	(201 839 775) \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSorerIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2021

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	22 345 920 \$	23 906 536 \$
Ajustement pour amortissement des immobilisations corporelles	17 636 104	15 196 890
Amortissement des apports en capital reportés	(15 946 057)	(13 531 077)
Sources et (utilisations) :		
(Augmentation) diminution des débiteurs	6 924 052	(4 298 819)
Augmentation des débiteurs – Gouvernement de l'Ontario – Paiements de subventions différés	(13 204 617)	(12 251 170)
Diminution des débiteurs – Gouvernement de l'Ontario – Immobilisations approuvées	2 935 850	1 306 864
Augmentation des autres actifs financiers	(78 588)	-
Augmentation des créditeurs et charges à payer	4 522 392	2 382 777
Augmentation (diminution) des créditeurs – Gouvernement de l'Ontario	(7 127 844)	14 068 132
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(706 602)	1 267 960
Diminution du passif au titre des avantages sociaux futurs	(449 019)	(652 226)
Augmentation des frais payés d'avance	(1 440 899)	(1 010 964)
Flux de trésorerie de fonctionnement	15 410 692	26 384 903
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(55 045 483)	(31 049 298)
Flux de trésorerie d'investissement en immobilisations	(55 045 483)	(31 049 298)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits des emprunts bancaires	11 757 757	-
Remboursement des emprunts temporaires	(5 251 300)	(7 889 361)
Remboursement de la dette à long terme	(7 496 374)	(7 119 646)
Ajouts aux apports en capital reportés	38 019 761	25 213 209
Flux de trésorerie de financement	37 029 844	10 204 202
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(2 604 947)	5 539 807
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	25 039 786	19 499 979
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	22 434 839 \$	25 039 786 \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont préparés par la direction conformément au référentiel comptable décrit ci-après :

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences et méthodes comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 édictées en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient préparés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les Normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice clos le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'une immobilisation corporelle amortissable aux fins de la prestation de services soient inscrites comme des apports en capital reportés. Les apports en capital reportés doivent ensuite être amortis et le revenu constaté sur la durée de vie utile restante du bien en question. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions proviennent des paiements de transfert du gouvernement, des apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, des recettes de l'impôt foncier.

Les exigences et méthodes comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 pour les immobilisations sont significativement différentes des exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints sauf si le paiement de transfert est assorti de stipulations créant un passif pour le bénéficiaire, conformément au chapitre SP 3410 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

a) Référentiel comptable (suite)

- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable est constitué de toutes les organisations redevables de l'administration de leurs affaires et de leurs ressources financières envers le Conseil et qui sont contrôlées par le Conseil.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, les passifs, les revenus et les charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont intégrés dans les états financiers consolidés.

Le Consortium de transport scolaire d'Ottawa, le Consortium de transport scolaire de l'Est et le Carrefour scolaire communautaire de Kingston sont consolidés proportionnellement dans les états financiers du Conseil (notes 18 et 19).

Les opérations entre les services, les écoles et entre les organisations, de même que leurs soldes respectifs, sont éliminés.

c) Fonds en fiducie

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le conseil scolaire ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation de certains frais courus compris dans les créditeurs et charges à payer et les hypothèses actuarielles qui sous-tendent le passif au titre des avantages sociaux futurs.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Participations dans des partenariats

Le Conseil comptabilise ses participations dans des partenariats, autres que des partenariats commerciaux, selon la méthode de consolidation proportionnelle.

f) Liquidités

Les liquidités du Conseil sont composées du solde bancaire et, s'il y a lieu, des dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

g) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services sont offerts.

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés.

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central et qui ont ratifié des discussions centrales avec les directeurs et directeurs adjoints d'école, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017 : FEESO et AEFO. Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : SCFP et une fiducie pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offriront des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), aux autres membres du personnel du conseil scolaire jusqu'à la date de participation du Conseil à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Le Conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux employés membres de l'AEFO et la FEESO depuis le 1 février 2017, du SCFP depuis le 1 mars 2018, de l'ADFO depuis le 1 avril 2018 et pour les non-syndiqués, excluant les directeurs et les directeurs adjoints, depuis le 1 juin 2018. Au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

La comptabilisation des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs est effectuée de la manière suivante :

- i. Le coût des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages sociaux est établi par calcul actuariel selon les hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'accumulation des jours de maladie à la retraite, les tendances en matière de coûts d'assurance et de soins de santé, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les hypothèses les plus probables de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés qui est présentement d'environ 6 ans.
- ii. En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités des accidentés du travail, le coût est constaté immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles ayant trait à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements.
- iii. Le coût des régimes à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, représente les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de l'exercice.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou à recevoir aux fins de l'acquisition ou du développement d'une immobilisation corporelle amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'immobilisation corporelle sont inscrites comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont inscrits comme des revenus au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation sous-jacente. Les éléments suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou à recevoir aux fins d'immobilisations;
- les autres apports grevés d'affectations externes reçus ou à recevoir aux fins d'immobilisations;
- les revenus tirés autrefois de l'impôt foncier qui servaient à financer des immobilisations.

j) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés. Le coût comprend les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction, à la production ou à l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts liés à sa construction.

Les contrats de location-acquisition dans le cadre desquels un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux charges.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie utile estimative de la manière suivante :

Aménagement de terrains ayant une durée de vie limitée	15 ans
Bâtiments	40 ans
Structures non permanentes et autres bâtiments	20 ans
Mobilier, équipements et fournitures initiales des écoles	5 ou 10 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ou 5 ans
Véhicules	5 ou 10 ans
Bâtiments loués	selon la durée du bail

Les immobilisations en construction ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

La durée de vie utile du matériel informatique a été modifiée de cinq ans à trois ans en fonction de nouveaux renseignements relatifs à la durée de vie réelle des actifs. Par conséquent, ces actifs ont fait l'objet d'un amortissement supplémentaire afin de rendre la valeur comptable nette conforme à cette nouvelle politique. L'incidence financière de ce changement est estimée à 1 454 140 \$.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

j) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations mises hors service de façon permanente et conservées en attendant leur revente sont comptabilisées au coût ou à leur valeur recouvrable, selon le moindre des deux montants. Les coûts englobent les montants consacrés aux améliorations visant à préparer l'immobilisation pour la vendre ou la viabiliser. Tout bâtiment mis hors service de façon permanente n'est plus amorti et sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

k) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés de l'exercice au cours duquel surviennent les événements donnant lieu au transfert, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Tout changement ultérieur à ces sources de financement, le cas échéant, sera inscrit à l'exercice au cours duquel il aura été déterminé. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif, ils sont reportés et constatés comme revenus lorsque les conditions sont remplies.

Les transferts gouvernementaux destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme des apports en capital reportés et constatés comme revenus dans l'état consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

l) Revenus de placement

Les revenus de placement sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations d'origine externe concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaire et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté au solde du revenu reporté correspondant.

m) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes de fonds d'amortissement connexes.

n) Recettes de l'impôt foncier

Selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans ces états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées et incluses dans les subventions provinciales – Subventions pour le besoin des élèves.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

2. DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les données budgétaires présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur les budgets de 2021 votés par le Conseil le 13 juillet 2020. Les montants sont fournis à des fins de comparaison. Le budget est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial.

3. DÉBITEURS - MUNICIPALITÉS

En raison de l'intervention contre la COVID-19, la province de l'Ontario avait prolongé les échéanciers des municipalités pour le versement des impôts fonciers scolaires au conseil lors de l'exercice terminé le 31 août 2020. Pour le Conseil, ce montant correspondait à 8 332 577 \$ au 31 août 2020 et a été inclus dans les comptes débiteurs dans l'état consolidé de la situation financière. Ce montant a été entièrement recouvré par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

4. DÉBITEURS - GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO – PAIEMENTS DE SUBVENTIONS DIFFÉRÉS

Le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie de gestion de la trésorerie à compter du 1 septembre 2018. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère retarde une partie du versement de la subvention aux conseils scolaires lorsque l'excédent accumulé ajusté et les soldes des revenus reportés dépassent certains critères énoncés par le Ministère.

5. DÉBITEURS – GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO – IMMOBILISATIONS APPROUVÉES

Le Conseil a des comptes débiteurs avec le gouvernement de 85 777 846 \$ en date du 31 août 2021 (2020 : 88 713 696 \$) en ce qui concerne les subventions pour les immobilisations corporelles.

Le gouvernement de l'Ontario (le gouvernement) a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle qui tient compte de l'endettement en date du 31 août 2010 et qui est corroborée par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'endettement actuels. Le Conseil peut aussi se faire approuver de temps à autre d'autres subventions pour ses programmes d'immobilisations.

6. MARGE DE CRÉDIT

Le Conseil dispose d'une marge de crédit au montant de 25 000 000 \$ au taux préférentiel moins 0,5 %. En date du 31 août 2021 et du 31 août 2020, aucun montant n'est avancé par rapport à cette marge de crédit.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires sont des prêts à demande renouvelables en septembre 2021 et portent intérêt au taux préférentiel plus 0,31 %.

8. CRÉDITEURS – GOUVERNEMENTS DE L'ONTARIO

En raison de l'intervention contre la COVID-19, la province de l'Ontario avait prolongé les échéanciers des municipalités pour le versement des impôts fonciers scolaires au conseil lors de l'exercice terminé le 31 août 2020. Pour atténuer les répercussions financières de ce report, la province avait rajusté ses flux de trésorerie par l'entremise des subventions de fonctionnement aux conseils scolaires en juillet 2020 afin de verser un montant supplémentaire correspondant à environ 25 % du montant des impôts fonciers scolaires prévu par le Conseil dans les prévisions budgétaires révisées de 2019-2020. Pour le Conseil, ce montant correspondait à 8 229 978 \$ au 31 août 2020. Ce montant sera a été entièrement recouvré par la province au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

9. REVENUS REPORTÉS

Les revenus affectés à des fins particulières par la législation, la réglementation du gouvernement provincial ou selon une entente sont comptabilisés au même rythme que l'encourt des dépenses. Les revenus non comptabilisés en revenu dans l'exercice en cours sont reportés dans l'année subséquente et font partie intégrante des passifs de l'état consolidé de la situation financière.

Les revenus reportés affectés à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août 2021 sont les suivants :

	Solde au 1 septembre 2020	Revenu grevé d'une affectation d'origine externe	Revenu constaté dans la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2021
Subventions générales de fonctionnement	2 004 247 \$	30 740 613 \$	30 587 847 \$	- \$	2 157 013 \$
Redevances d'aménagement scolaire	-	7 824 989	7 824 989	-	-
Immobilisations corporelles mineures	-	6 353 600	2 532 591	3 821 009	-
Réfection des écoles	1 659 043	2 902 149	1 008 993	592 085	2 960 114
Installation d'accueil temporaire	-	631 915	121 809	32 385	477 721
Intérêts – immobilisations	-	4 047 388	4 047 388	-	-
Subvention fédérale – rénovation d'installations spécialisées	5 858 460	-	-	5 858 460	-
Autres	2 422 791	11 039 202	6 591 868	1 227 034	5 643 091
	11 944 541 \$	63 539 856 \$	52 715 485 \$	11 530 973 \$	11 237 939 \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le Conseil offre certains avantages, y compris des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux à certains groupes d'employés.

Le passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs se détaille comme suit :

	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	2021	2020
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	2 504 848 \$	2 353 740 \$	4 858 588 \$	5 455 660 \$
Perte actuarielle non amortie	(411 832)	-	(411 832)	(559 885)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	2 093 016 \$	2 353 740 \$	4 446 756 \$	4 895 775 \$

La charge au titre des prestations de retraite, des congés de maladie et des autres avantages sociaux futurs se détaille comme suit :

	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	2021	2020
Coût des prestations pour l'exercice considéré	- \$	74 767 \$	74 767 \$	5 744 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs	37 556	33 043	70 599	111 620
Amortissement des pertes (gains) actuariel(le)s	98 083	(10 031)	88 052	26 910
Charge au titre des avantages sociaux futurs	135 639 \$	97 779 \$	233 418 \$	144 274 \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La variation de l'obligation au titre des avantages sociaux futurs se détaille comme suit :

	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	2021	2020
Solde d'ouverture	2 847 804 \$	2 607 856 \$	5 455 660 \$	6 104 571 \$
Coût des prestations pour l'exercice considéré	-	74 767	74 767	5 744
Intérêts sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs	37 556	33 043	70 599	111 620
Pertes (gains) actuariel(le)s	(49 970)	(10 031)	(60 001)	30 225
Prestations versées	(330 542)	(351 895)	(682 437)	(796 500)
Solde de fermeture	2 504 848 \$	2 353 740 \$	4 858 588 \$	5 455 660 \$

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignantes et les enseignants ainsi que les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime ne sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignant du Conseil peuvent adhérer au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération.

Les cotisations du Conseil équivalent aux cotisations des employés. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2021, le Conseil a cotisé 3 952 150 \$ (2020 : 3 633 358 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime à employeurs multiples, les charges de prestations de retraite du Conseil sont limitées aux cotisations. Aucun passif découlant de ce régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Prestations de retraite (suite)

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de maladie accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Le coût des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Autres avantages sociaux futurs

(i) Congés de maladie cumulatifs

À la suite des changements apportés en 2012-2013 au régime de congés de maladie et d'invalidité de courte durée, les employés peuvent reporter à l'année suivante un maximum de onze crédits de congés de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congés de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Un passif au titre des prestations liées à ce régime d'un montant de 99 244 \$ (2020 : 108 590 \$) a été constaté et est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes des définitions données par la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne capitalise pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Le coût des prestations et le passif au titre des prestations d'un montant de 2 254 496 \$ (2020 : 2 499 264 \$) liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les changements apportés au régime en 2012 imposent aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la CSPAAT, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Hypothèses actuarielles

En raison de la complexité de l'évaluation des régimes, les évaluations actuarielles sont effectuées de façon périodique. Les passifs présentés dans les états financiers sont établis d'après une évaluation actuarielle préparée en date du 31 août 2021.

Les hypothèses actuarielles importantes retenues par le Conseil sont les suivantes :

Taux d'actualisation	1,80 % (2020 : 1,40 %)
Taux d'inflation	1,50 % (2020 : 1,50 %)

11. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les paiements de transfert du gouvernement de l'Ontario destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés comme des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont comptabilisés à titre de revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2021	2020
SOLDE AU DÉBUT	212 239 992 \$	200 557 860 \$
Ajouts nets et autres ajustements aux apports en capital reportés	38 019 761	25 213 209
Revenu constaté dans la période	(15 946 057)	(13 531 077)
SOLDE À LA FIN	234 313 696 \$	212 239 992 \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

12. DETTE À LONG TERME NETTE

La dette à long terme nette comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	2021	2020
Emprunts à long terme à versements échelonnés à divers taux d'intérêt allant de 3,80 % à 5,48 % avec des échéances s'étalant entre 2024 et 2038	68 860 552 \$	76 356 926 \$

Les versements sur la dette à long terme se feront comme suit au cours des cinq prochains exercices et au-delà de cette période :

	Capital	Intérêts	Total
2021-2022	7 893 074	3 535 109	11 428 183
2022-2023	8 310 806	3 117 377	11 428 183
2023-2024	8 750 687	2 677 496	11 428 183
2024-2025	8 717 109	2 214 289	10 931 398
2025-2026	8 053 702	1 752 533	9 806 235
2026 et après	27 135 174	4 312 092	31 447 266
	68 860 552 \$	17 608 896 \$	86 469 448 \$

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coûts			
	Solde au 1 septembre 2020	Acquisitions et transferts	Dispositions et transferts	
Terrains	66 638 362 \$	16 280 711 \$	-	82 919 073 \$
Aménagement de terrains	8 393 082	915 369	-	9 308 451
Bâtiments	329 759 108	24 991 430	387 462	354 363 076
Mobilier et matériel	19 865 640	5 353 901	2 772 509	22 447 032
Véhicules	250 362	98 774	188 284	160 852
Construction en cours	16 849 895	11 898 400	4 138 114	24 610 181
Bâtiments loués	12 604 119	-	-	12 604 119
	454 360 568 \$	59 538 585 \$	7 486 369 \$	506 412 784 \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Amortissement cumulé			Valeur comptable nette		
	Solde au 1 septembre 2020	Amortissement	Dispositions et transferts	Solde au 31 août 2021	31 août 2021	31 août 2020
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$	82 919 073 \$	66 638 362 \$
Aménagement de terrains	3 938 970	758 343	-	4 697 313	4 611 138	4 454 112
Bâtiments	128 247 698	10 827 732	387 462	138 687 968	215 675 108	201 511 410
Mobilier et matériel	11 991 853	5 047 860	2 418 203	14 621 510	7 825 522	7 873 787
Véhicules	217 684	16 990	187 602	47 072	113 780	32 678
Construction en cours	-	-	-	-	24 610 181	16 849 895
Bâtiments loués	7 158 805	985 179	-	8 143 984	4 460 135	5 445 314
	151 555 010 \$	17 636 104 \$	2 993 267 \$	166 197 847 \$	340 214 937 \$	302 805 558 \$

La construction en cours d'un coût de 24 610 181 \$ (2020 : 16 849 895 \$) n'a pas été amortie. L'amortissement de cet actif commencera lorsqu'il sera prêt à être mis en service.

14. EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est composé de ce qui suit :

	2021	2020
Investissements dans les terrains	64 246 853 \$	56 230 540 \$
Avantages sociaux futurs et intérêts courus	(1 181 253)	(1 713 894)
Fonds générés par les écoles	1 495 580	1 625 931
Excédent de fonctionnement cumulé et affectations internes	64 190 268	50 262 951
Excédent accumulé	128 751 448 \$	106 405 528 \$

15. FONDS EN FIDUCIE

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont le montant s'élève à 694 729 \$ n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été prises en compte dans l'état consolidé des résultats.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

16. CHARGES PAR NATURE

Le tableau ci-après résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats par nature :

	2021		2020 Réel
	Budget (note 2)	Réel	
Charges courantes			
Traitements et salaires	181 585 565 \$	172 508 350 \$	160 732 032 \$
Avantages sociaux	29 788 388	29 759 197	26 841 192
Perfectionnement du personnel	1 681 742	712 112	694 592
Fournitures et services	27 661 268	18 095 094	20 492 711
Frais d'intérêts	4 178 074	3 946 835	4 516 670
Location	655 995	685 367	836 499
Frais et services contractuels	25 513 813	21 291 670	22 642 918
Autres	6 125 033	11 836 709	5 115 314
Amortissement des immobilisations corporelles	15 294 734	17 636 104	15 196 890
	292 484 612 \$	276 471 438 \$	257 068 818 \$

17. SERVICE DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS

Les sommes générées à même le Fonds de fonctionnement ayant servi au service de la dette et aux intérêts sur les emprunts de capital se répartissent comme suit :

	2021	2020
Versements sur le capital de la dette à long terme	7 496 374 \$	7 119 646 \$
Versements en capital sur les emprunts temporaires	5 251 300	7 889 361
Versements d'intérêts sur la dette à long terme et emprunts temporaires	3 946 835	4 516 670
	16 694 509 \$	19 525 677 \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

18. PARTENARIAT DANS DES CONSORTIUMS DE TRANSPORT

Le 14 janvier 2009, le Consortium de transport scolaire de l'Est a été constitué sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales de l'Ontario*. À cette même date, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien pour administrer le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée afin d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue lors de la constitution du Consortium de transport scolaire de l'Est, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium de transport scolaire de l'Est sont prises en commun. Aucun partenaire n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le 28 mai 2011, le Consortium de transport scolaire d'Ottawa a été constitué sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales de l'Ontario*. À cette même date, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est pour administrer le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée afin d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue lors de la constitution du Consortium de transport scolaire d'Ottawa, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium de transport scolaire d'Ottawa sont prises en commun. Aucun partenaire n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Ces entités sont consolidées proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil au moyen desquels la part du Conseil par rapport aux actifs, aux passifs, aux revenus et aux charges des consortiums figure dans les états financiers consolidés du Conseil. Les opérations et les soldes interorganisationnels ont été éliminés.

Les données suivantes sont des données financières condensées :

Consortium de transport scolaire de l'Est

	2021		2020	
	Total	Quote-part	Total	Quote-part
Situation financière				
Actifs	3 147 761 \$	629 552 \$	3 163 819 \$	632 764 \$
Passifs	3 147 761	629 552	3 163 819	632 764
Excédent accumulé	- \$	- \$	- \$	- \$
Opérations				
Revenus	15 264 262 \$	3 867 919 \$	14 649 120 \$	3 659 656 \$
Charges	15 264 262	3 867 919	14 649 120	3 659 656
Excédent de l'exercice	- \$	- \$	- \$	- \$



CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

18. PARTENARIAT DANS DES CONSORTIUMS DE TRANSPORT (suite)

Consortium de transport scolaire d'Ottawa

	2021		2020	
	Total	Quote-part	Total	Quote-part
Situation financière				
Actifs	4 525 389 \$	1 606 513 \$	4 588 842 \$	1 629 039 \$
Passifs	4 525 389	1 606 513	4 588 842	1 629 039
Excédent accumulé	- \$	- \$	- \$	- \$
Opérations				
Revenus	30 099 193 \$	10 477 088 \$	29 114 823 \$	10 441 505 \$
Charges	30 099 193	10 477 088	29 114 823	10 441 505
Excédent de l'exercice	- \$	- \$	- \$	- \$

19. PARTENARIAT – BÂTIMENT AYANT DEUX ÉCOLES JOINTES PAR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE FRONTENAC À KINGSTON

En 2017, le Conseil et le Conseil des écoles catholiques de Centre-Est (CECCE) ont conclu une entente de partenariat pour un projet conjoint de construction pour un bâtiment ayant deux écoles jointes par le centre communautaire Frontenac à Kingston. Le nouveau bâtiment abritera l'École secondaire catholique Marie-Rivier et l'École secondaire publique Mille-Îles. Selon les termes de l'entente conclue entre les deux conseils, ceux-ci exerceront un contrôle partagé sur ce nouveau bâtiment. Aucun partenaire ne sera en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Par conséquent, tous les actifs relatifs à ce projet sont comptabilisés dans les états financiers consolidés du Conseil selon la méthode de la consolidation proportionnelle par laquelle le Conseil comptabilise uniquement sa part des actifs sous contrôle conjoint.

La part des actifs comptabilisés par le Conseil se présente comme suit :

	2021	2020
Terrain	3 513 439 \$	3 266 194 \$
Construction en cours	4 280 954	629 261
	7 794 393 \$	3 895 455 \$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

20. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 27 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents de risque du Conseil. Le Conseil pourrait recevoir un remboursement ou être demandé de payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2021.

21. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE « 55 SCHOOL BOARD TRUST »

Une fiducie a été créée en 2002-2003 pour refinancer la dette non financée en permanence (NFP) de 55 conseils scolaires qui sont les bénéficiaires de la fiducie. Selon les modalités de l'entente, la fiducie a remboursé au Conseil la dette NFP, qui s'élevait à 2 823 908 \$. En considération, le Conseil a cédé à la fiducie toute subvention provinciale future payable en relation avec la dette NFP. Par suite de l'entente indiquée ci-dessus, l'obligation liée à la dette NFP ne figure plus à l'état de la situation financière du Conseil.

22. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS

Des contrats d'une somme de 70 482 329 \$ liés à six projets d'agrandissement d'écoles ont été engagés, dont les travaux pour un montant de 13 398 428 \$ n'avaient pas été réalisés au 31 août 2021.

Le Conseil est locataire de certains locaux en vertu de baux venant à échéance entre août 2022 et juin 2024. Les loyers minimaux futurs totalisent 861 621 \$ et comprennent les versements suivants pour les quatre prochains exercices :

2021-2022	358 665	\$
2022-2023	260 597	\$
2023-2024	242 359	\$

Le Conseil s'est aussi engagé en vertu de lettres de garantie totalisant 1 928 913 \$ en date du 31 août 2021.

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil fait l'objet de diverses réclamations dont il ne peut prédire les résultats avec certitude. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 août 2021, la direction est d'avis qu'elles ne devraient pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière du Conseil. Advenant le cas où le Conseil aurait à déboursier un montant lié à ces réclamations, il serait imputé aux résultats de l'exercice en cours.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

23. TRANSFERTS EN NATURE DU MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS

Le Conseil a inscrit, à la fois des revenus et des dépenses, associées aux transferts en nature pour un approvisionnement centralisé d'équipements de protection individuelle (ÉPI) et de fournitures et d'équipements essentiels (FEE) reçus du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC). Les montants comptabilisés ont été calculés en fonction du coût moyen pondéré des équipements tel que déterminé par le MSGSC et des renseignements sur les quantités selon les dossiers du Conseil. Le revenu en nature saisi pour ces transferts est de 1 941 842 \$ avec des dépenses fondées sur l'utilisation de 1 863 254 \$ pour une incidence nette de 78 588 \$.

